

EXIGENCES DE LA FORMATION À DISTANCE

Le projet e-QUATOR vise à expérimenter de nouvelles procédures de formation utilisant la formation ouverte et à distance pour des publics en difficulté d'insertion professionnelle ou dont la pérennité de l'emploi est aléatoire. Un des risques de la formation à distance est l'isolement. Compte tenu du public concerné, le dispositif met en avant l'accompagnement et le tutorat, mais aussi des coopérations entre personnes formées : « l'apprentissage collaboratif ».

Plusieurs recherches font ressortir un nombre d'abandons importants des apprenants en formation à distance. Quel que soit leur niveau scolaire et leurs conditions sociales, la formation à distance provoque chez les apprenants des sentiments d'isolement, d'anxiété, d'insécurité, de manque de confiance en soi. Il est évident qu'aucune machine, aucune intelligence artificielle ne pourra apporter une solution à des problèmes qui relèvent d'aspects psychologiques. En revanche, la présence apportée par le tuteur et les pairs est de première importance, ainsi que le fait de rassembler réellement ou virtuellement des personnes isolées géographiquement ou socialement. Cet apprentissage collaboratif permet, en effet, d'humaniser le dispositif de formation.

Pour les publics « sensibles » des projets Equal, plus encore que pour d'autres, l'instauration du dialogue, le soutien socio-affectif et l'appartenance à un groupe social, notamment par le biais de l'apprentissage collaboratif, peuvent répondre aux besoins de socialisation des apprenants.

Cette démarche n'est pas spontanée. Il a été constaté qu'il fallait « forcer les étu-

dants à pratiquer la collaboration, qui ne leur était pas naturelle » (1). En conséquence, il paraît important de prévoir, en amont de la formation, une préformation aux spécificités de l'apprentissage collaboratif, tant pour les tuteurs que les apprenants. Celle-ci a pour objectif la prise de conscience des profonds changements de comportements humains, de communication et d'organisation du travail induits par la coopération. Cette étape peut se traduire par une « contractualisation » entre l'organisme de formation et les apprenants, telle que l'élaboration de chartes à destination des tuteurs et des apprenants.

Par ailleurs, l'intégration et l'articulation des outils de communication dans la formation conduit à adapter la mise en scène pédagogique pour favoriser l'adoption de ces outils en fonction de telle activité, pour expliciter les modalités de production et de collaboration... Il convient également d'adopter de nouvelles modalités d'évaluation, cohérentes avec les spécificités de l'apprentissage collaboratif.

Ces modalités de formation portent en elles-mêmes une réponse aux sentiments d'isolement, de démotivation, d'insécurité de l'apprenant. Ne pourrait-on pas envisager la construction de communautés apprenantes, qui constitueraient une « après-formation », renforçant l'apprentissage et la capitalisation des connaissances et constituant un soutien post-formation ? (2)

Chantal Dumont et Gilbert Seblon
GIPAL- CAFOC Académie de Lyon

(1) Les limites actuelles de l'apprentissage collaboratif en ligne – **Michel Arnaud** (CRIS SERIES).

(2) Cf. l'article sur l'adoption de méthodes analogues dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme en Nord - Pas-de-Calais, **Economie & Humanisme** n° 363 (dossier « Vaincre l'illettrisme, décembre 2002).